



Compte rendu de synthèse
12 décembre 2016
Conférence des Maires – Présentation du PADD

Rédacteur :	Rémi LE FUR, INDDIGO
Relecture	Marie-Christine KARAS, SCOTSAR
Diffusion :	Par courrier électronique
Nb pages (celle-ci incluse)	2

Présents :

Cf. feuille d'émargement

1 OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Les objectifs de la réunion étaient de présenter aux Maires le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

2 PRÉSENTATION DU PADD

Cf. diaporama de présentation et PADD en annexes.

3 ECHANGES

Les principaux échanges portent sur :

- La mise en œuvre du SCOT dans le long terme : comment sera le territoire ? Quelles seront les attentes... ? :
 - L'aménagement du territoire (équipements, infrastructures...) s'inscrit dans le temps long, c'est pourquoi la réflexion sur le futur souhaité porte sur 20 ans ;
 - Le SCOT donne un cap qui met de la cohérence pour l'aménagement du territoire et l'action publique locale ;
 - Le SCOT sera suivi et évalué et pourra être révisé en fonction des évolutions et de l'adéquation avec ses objectifs ;
- Evolution de la population et logement :
 - Le SCOT déclinera l'objectif d'évolution démographique et de création de logement en fonction de l'armature territoriale ;
 - De nouvelles formes architecturales, des constructions moins consommatrices de foncier seront à privilégier dans un objectif de réduction des consommations foncières ;
- Développement économique :
 - Le SCOT prévoit la possibilité de développer raisonnablement les zones d'activités économiques (ZAE) ;

- La réussite du développement économique conditionne l'attractivité démographique et le gain de 3 300 habitants envisagé ;
- Accès aux soins et formation :
 - Le SCOT se fixe des objectifs sur ces sujets mais les compétences ne lui appartiennent pas ;
 - En matière d'accès aux soins le SCOT se fixe comme objectif de « Pérenniser l'accès aux soins de santé » (cf. 3.1.4.4 p. 15 du PADD), il favorisera ainsi la création des maisons médicales ou pôles de santé, la présence de spécialités aujourd'hui absentes à Sarrebourg et enfin le développement de la télémédecine ;
 - L'offre de formation est abordée indirectement à travers la structuration des pôles de l'armature territoriale ;
- Documents d'urbanisme communaux : faut-il s'engager aujourd'hui dans l'élaboration d'un PLU ?
 - Les POS seront caducs fin mars 2017, les communes non couvertes par un PLU dépendront alors du règlement national d'urbanisme (RNU) ;
 - Si la compétence est transférée à l'intercommunalité, alors c'est elle qui élaborera un PLUi (PLU intercommunal) et la commune n'aura pas à le faire ;
 - A défaut, les communes auraient tout intérêt à élaborer leur PLU, pour réfléchir par elles même à leur avenir.

4 SUITE DE LA DEMARCHE ET DIVERS

Suite de la démarche :

- Présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (PAA) début 2017 ;
- Engagement du travail sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : finalisation fin 2017 ;
- Poursuite du travail en commission et ateliers.

Sans remarque de la part du maître d'ouvrage dans les 8 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.

Pour tout renseignement complémentaire :

*Rémi LE FUR - INDDIGO
Email : r.lefur@inddigo.com*